

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

COLLECTE \mathbf{ET} VALORISATION DES DÉCHETS, **ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

APPEL D'OFFRE OUVERT- ACQUISITION DE VEHICULE DE COLLECTE DE DECHETS MENAGERS - 4 LOTS- SIGNATURE DES MARCHES POUR LES LOTS 1, 3 ET 4 -**DECLARATION SANS SUITE POUR LE LOT 2**

Considérant qu'une consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L,2124-2 et R,2124-2 1° du Code de la Commande Publique, sous la forme d'un marché ordinaire, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte de déchets ménagers repartie de la manière suivante :

- Lot n°1 Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagers 26 tonnes
- Lot n°2 Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagers 19 tonnes
- Lot n°3 Acquisition d'un châssis porteur pour bennes amovibles équipé d'une grue auxiliaire et de ses équipements
- Lot n° 4 Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères « 26 tonnes » équipé d'une grue auxiliaire pour la collecte des ponts d'apport volontaire.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 juillet 2022, a décidé de retenir l'offre jugée économiquement la plus avantageuse des sociétés suivantes :

- Lot n°1 : la société TERBERG MATEC SAS, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant de 438 000 € issu de l'acte d'engagement.
- Lot n°3 : la société SA COQUIDE, ayant son siège social à Monchy-le-Preux (62060), Allée du Portugal, ZI ARTOIPOLE, pour un montant de 251 770 € HT issu de l'acte d'engagement,
- Lot n°4: la société MANJOT ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Venissieux (69200), 7 rue du Vivier Merle, pour un montant de 325 000 € HT issu de l'acte d'engagement.

Considérant que le lot n°2 a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général dû au dépassement de l'enveloppe budgétaire.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

<u>DÉCIDE</u> de signer les marchés ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte de déchets ménagers, avec les sociétés suivantes :

- Lot n°1- Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagères 26 tonnes : La société TERBERG MATEC SAS, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant de 438 000 € HT issu de l'acte d'engagement et pour un délai de livraison de 37 semaines, à compter de la date fixée par ordre de service .
- Lot n°3 Acquisition d'un chassis porteur pour bennes amovibles équipé d'une grue auxiliaire et des ses équipements : la société SA COQUIDE, ayant son siège social à Monchy-le-Preux (62118), allée du Portugal, ZI Artoipole, pour un montant de 251 770 € HT et pour un délai de livraison de 42 semaines à compter de la date fixée par ordre de service.
- Lot n°4 Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères « 26 tonnes » équipé d'une grue auxiliaire pourt la collecte des points d'apport volontaire : la société MANJOT ENVIRONNEMENT, ayant son siège social à Venissieux (69200), 7 rue de Vivier Merle, pour un montant de 325 000 € HT et pour un délai de livraison de 51 semaines à compter de la date fixée par ordre de service.

<u>DÉCIDE</u> de déclarer sans suite le lot 2 – Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères 19 tonnes, pour motif d'intérêt général dû au dépassement de l'enveloppe budgétaire.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 2022

Par délégation du Président

e Conseiller délégué,

GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : - 5 AOUT 2022

Et de la publication le : - 5 AOUT 2022

Par délégation du Président Le Conseiller délégué,

Nerre-Emmanuel